

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Anancy du 18 décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUI HMB.
La Présidente,
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES

Élaboration du PLUI-HMB arrêté le

ECHELLE 1:10 000	PROCÉDURES		
	Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024

PLUI:
biodiversité
mobilité
bioclimatique

- Stationnement**
- Secteur E1
 - Secteur E2
 - Secteur E3
 - Secteur E4
 - Secteur E5
 - Secteur E6

- Autres prescriptions**
- Secteur avec densité minimale de construction à proximité des transports collectifs au titre de l'article L151-26 du Code de l'Urbanisme
 - Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU (OAP)

- Zonage**
- contours zonage

- Bâti**
- bâti dur
 - bâti léger

- Données d'information**
- Cours d'eau

